



Activité d'enrichissement – Volet École primaire

Droits des électeurs à la carte

Fiche des enseignants

Au cours de cette activité, les élèves découvriront que les électeurs ont des droits. Ils tenteront de classer ces droits par ordre d'importance.

Lien avec le Programme de formation de l'école québécoise

Domaine de l'univers social – Histoire et éducation à la citoyenneté

Objectif

- ✓ Connaître les droits des électeurs et discuter de leur importance dans le processus électoral

Durée

45 minutes

Matériel requis

- ✓ Copies de la fiche d'activité des électeurs en herbe « Droits des électeurs à la carte »
-

Activité brise-glace

Posez les questions suivantes aux élèves : est-ce que, selon vous, les électeurs ont des droits? Pourquoi?

Un brin de théorie

La Déclaration universelle des droits de l'Homme établit que les gouvernements des pays doivent reposer sur la volonté du peuple et que cette dernière doit s'exprimer par des élections honnêtes, tenues périodiquement.



Aussi, toute personne a le droit de prendre part aux décisions de son pays et a donc le droit de voter, d'être élue et d'exprimer ses vues politiques. De plus :

- tout citoyen majeur a le droit de voter aux élections, sur une base non discriminatoire;
- tout électeur a le droit de voter à un bureau de vote accessible;
- le droit de voter dans le secret est absolu et ne peut d'aucune façon être restreint;
- tout candidat et tout parti politique participant à une élection doivent accepter les résultats d'élections.

Dans ce contexte, l'État (ou des organisateurs d'élections) a des responsabilités à remplir, à savoir :

- assurer la tenue, à intervalles réguliers, d'élections honnêtes et libres;
- établir un mécanisme neutre et impartial pour l'organisation des élections, notamment :
 - en veillant à ce que les responsables du déroulement des élections agissent de façon impartiale;
 - en s'assurant que la procédure de vote est cohérente et portée à la connaissance de l'électorat;
 - en veillant à la rigueur du processus électoral afin d'éviter les votes multiples ou la participation au scrutin de ceux qui n'ont pas le droit de vote;
 - en assurant la régularité du dénombrement des voix;
- garantir que le principe du scrutin secret est respecté et que les électeurs peuvent voter librement, sans crainte ni intimidation;
- veiller à éviter la fraude ou toute autre forme d'irrégularité et voir à ce que le dépouillement des votes soit effectué par un personnel qualifié, sous surveillance, et qu'il fasse l'objet d'une vérification impartiale;
- garantir la transparence du processus grâce, par exemple, à la présence des représentants des partis.



Démarche suggérée

1. Divisez la classe en équipes de quatre ou cinq élèves.
2. Présentez la liste des droits des électeurs en soulignant qu'il ne s'agit pas de droits qui figurent dans la loi, mais qu'ils sont tous de vrais droits :
 - I. Le droit de voter
 - II. Le droit au vote secret
 - III. Le droit de poser des questions avant de voter
 - IV. Le droit de voter pour n'importe qui
 - V. Le droit de convaincre les autres de voter comme soi
 - VI. Le droit à une information complète et impartiale
 - VII. Le droit de changer d'allégeance
 - VIII. Le droit d'annuler son vote
 - IX. Le droit de ne pas voter
 - X. Le droit de ne pas justifier son vote
3. Expliquez aux élèves qu'ils devront, en équipe, choisir les cinq droits qui leur paraissent les plus importants.
4. Distribuez la fiche d'activité des électeurs en herbe « Droits des électeurs à la carte » et allouez le temps nécessaire pour permettre les discussions entre les membres des équipes.
5. Après que chaque équipe a rempli la fiche d'activité, comparez les réponses. Demandez aux équipes de justifier leurs choix et de convaincre la classe que leurs choix sont les meilleurs.
6. Pour terminer l'activité, présentez brièvement les éléments d'information contenus dans « Un brin de théorie ».



Activité d'enrichissement – Volet École primaire

Droits des électeurs à la carte

Fiche des électeurs en herbe

Prenez connaissance de ces droits des électeurs :

- I. Le droit de voter
- II. Le droit au vote secret
- III. Le droit de poser des questions avant de voter
- IV. Le droit de voter pour n'importe qui
- V. Le droit de convaincre les autres de voter comme soi
- VI. Le droit à une information complète et impartiale
- VII. Le droit de changer d'allégeance
- VIII. Le droit d'annuler son vote
- IX. Le droit de ne pas voter
- X. Le droit de ne pas justifier son vote

Est-ce que certains droits vous semblent plus importants que d'autres? Discutez-en en équipe. Dans le tableau ci-dessous, inscrivez par ordre d'importance les cinq droits que vous jugez les plus importants.

Nous conservons les droits suivants :	Parce que :
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	